



ORGANIZACION INTERNACIONAL
PARA PROMOCIONAR LA FORMACION
PROFESIONAL Y LOS CONCURSOS
INTERNACIONALES DE FORMACION
PROFESIONAL PARA LA JUVENTUD

SECRETARIA GENERAL

FORMULAIRE N° 3

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DES COMMISSIONS
ET DES JURYS

Les Présidents des Commissions devront contrôler les renseignements figurant sur le formulaire.

Si le nom des Experts ou des Chefs d'Atelier n'est pas bien écrit, si un Expert ne s'est pas présenté et doit être remplacé par un autre, si les langues que parlent les Experts ne sont pas celles indiquées, le Président de la Commission doit procéder à leur rectification et rendre le document au Secrétariat Général avant la fin de la première journée des travaux préparatoires du Concours, pour que ledit Secrétariat procède aux rectifications nécessaires sur les originaux en sa possession et les porte à la connaissance des membres de l'Assemblée des Membres ainsi qu'aux Concurrents, aux Experts et aux Chefs d'Atelier.